

# CAPSSA



La CAPSSA est la **Caisse de Prévoyance des agents de la Sécurité Sociale et Assimilés**. C'est l'institution de prévoyance des agents de la Sécurité sociale. Elle gère les risques invalidité et décès et distribue les aides et pensions aux agents concernés.

La CAPSSA dispose d'importantes provisions gérées en bourse. Celles-ci représentent quasiment 4 fois le montant des provisions obligatoires !

Le montant des provisions légales doit être à minima de 100 millions d'euros. La CAPSSA dispose de 384 millions d'euros placés en bourse.

Ces placements rapportent 20 millions d'euros par an. Comme l'employeur empêche la CAPSSA de revaloriser ses prestations, elle réalise des excédents.

La CAPSSA a réalisé un excédent net après impôt de 13 millions en 2017.

Pour l'exercice 2018, il est prévu un excédent net de 15,4 millions.

La plupart des prestations de la CAPSSA n'ont pas été renégociées depuis 1992.

## LA CAPSSA N'A PAS A ACCUMULER EN BOURSE DES SOMMES AU DELA DES OBLIGATIONS LEGALES

Les seules prestations qui seront renégociées en 2019 seront :

- Le capital décès qui est porté de 100 à 150 % du salaire brut annuel avec une majoration de 10 % par enfant à charge est ajoutée (sur la base de 100% du salaire brut annuel),
- La rente d'éducation qui passera de 10,5 à 11,5 %,
- La pension invalidité est portée de 70 à 71% du salaire pour les invalides catégories 2 et 3.



## La CGT revendique :

- + L'augmentation de la rente « conjoint décédé »,
- + La création d'une allocation vacances,
- + L'augmentation de la prise en charge des frais d'obsèques,
- + L'augmentation de la pension des invalidités en catégorie 1.

